



Précautions avant nettoyage maison pour vente

Par **PAULO62**, le 10/11/2014 à 11:10

Pourriez- vous me donner un conseil ?

Je suis le second d'une famille de trois enfants, dont le père(70 ans) est décédé en 2003 et la mère(88ans) réside en maison de retraite suite à perte d'autonomie.

Mon frère aîné est mort en 2005. Il était marié et avait 3 filles qui sont toutes majeures.

Ma mère possède une maison qu'elle désire vendre, afin de bénéficier du capital qui en résultera

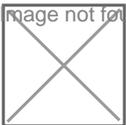
De plus, il y a plusieurs années ma mère a réalisé un testament, dont nous ignorons le contenu

Mes questions sont :

Quelles sont les droits des petites filles de mon frère défunt, par rapport à cette maison, le terrain attenant et son contenu ?

Quelles précautions prendre pour ne pas avoir de problèmes avec elles ?

Image not found or type unknown



Par **Lag0**, le 10/11/2014 à 11:34

Bonjour,

Vous dites que votre mère est propriétaire de la maison, elle en fait donc ce qu'elle veut et n'a rien à demander à personne.

Par **moisse**, le **10/11/2014** à **11:56**

Franchement le titre est à des millions de kilomètres de l'objet réel contenu dans la question. Avec un peu de malchance la précision concernant la capacité de disposer de son bien est oubliée (tutelle, curatelle...).

Par **PAULO62**, le **10/11/2014** à **12:01**

Merci de votre réponse.
Je vous confirme que ma mère est bien la propriétaire.

Par **aguesseau**, le **10/11/2014** à **17:51**

bjr,
si votre mère est la (seule) propriétaire, elle peut en faire ce qu'elle veut, y compris la vendre et dilapider le prix de la vente.
cdt